



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Traitement

Question écrite n° 10499

Texte de la question

M. Daniel Mandon demande à M. le ministre de l'environnement quels sont les résultats des études consacrées à la biodégradabilité des déchets en matière plastique.

Texte de la réponse

La fabrication et l'utilisation de plastiques biodégradables connaît aujourd'hui peu d'applications à l'échelle industrielle, seules quelques entreprises ayant développé des programmes d'études à ce sujet. Le dossier semble toutefois progresser, au regard notamment des objections qui ont pu être faites à l'origine quant au caractère effectivement « biologique » de la dégradation des plastiques proposés et quant aux impacts éventuels sur l'environnement de la dispersion des produits issus de cette dégradation. Deux axes de travail prépondérants sont développés, correspondant, de fait, aux deux groupes industriels qui s'intéressent à ce dossier : l'association étroite d'amidon à des polymères de synthèse et la polymérisation par voie bactérienne. Compte tenu du difficile compromis à trouver entre l'aptitude à la biodégradation, d'une part, et la durabilité nécessaire, d'autre part, à la distribution puis à l'utilisation par les consommateurs, il est clair que de tels plastiques devront être réservés à des usages assez spécifiques (sacs poubelles, objets rapidement jetables, etc.). Il n'en reste pas moins qu'un point de la recherche et du développement sur ce thème mérite effectivement d'être réalisé à ce stade. Le ministère de l'environnement s'y emploiera en 1994, avec l'aide de l'agence de l'environnement et de la maîtrise des déchets, au titre de leur mission de veille technologique.

Données clés

Auteur : [M. Mandon Daniel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10499

Rubrique : Ordures et déchets

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 455

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1552